VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI—

Une Plantation ("The Live Oak,")

Près d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

EDWARD L. POWERS vs JAMES POWERS Et Al. | No 92923 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E."

A L'ENCAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—206 rue Hennen — MERCREDI le 27 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 24 mars 1910 et signé le 24 mars 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 92,923, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété comme suit, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 330 (autrefois No 8), borné par les rues Septième, Sixième, Howard et Freret, ledit lot est désigné comme No dix sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 12me jour d'avril 1859, autrefois déposé en l'étude de E. Benny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des archives notariales de cette paroisse et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Septième sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, toutes plus ou moins.

2. Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Freret [autrefois Jacob] Sixième et St George [maintenant Howard] mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins, étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896 au devis duquel est annexé à un acte pardevant C. H. Shields, notaire, le 4 mars 1896, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendance y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos sept et huit, sur un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Pleasant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Pleasant sur cent trente-huit pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1027-1024 rue Pleasant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. H. Dakin, le 5ème jour de janvier 1843 et déposé comme plan 43 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Magazine, cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six, et vingt-deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et façade sur le passage de l'Arcade, lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade là-dessus.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 227, folio 6. Lesdites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 328 rue Magazine.

5. Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Clio et Calliope, lesquels lots sont désignés deux par les Nos 9 et 10, sur un plan de H. J. Nichols daté du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire et mesurant chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles, et quatre par les Nos 10, 11, 12 et 13 dans l'ilet No 1 sur un plan de G. P. Dunbar, voyer, déposé en l'étude de H. L. McCay, notaire, et mesurant chacun vingt-neuf pieds à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdites améliorations consistent d'une bâtisse double à deux étages portant les numéros municipaux 1108 à 1120 et 1124 et 1126 inclusivement rue Liberté.

PLANTATION

6. Les trois étendues ou portions de terre en la paroisse St Landry, Louisiane, devant être vendues et considérées comme ensemble.

(1). Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la Paroisse St Landry en cet Etat en contenant environ deux cents arpents plus ou moins, borné sur le Sud par les terres de Mme Anna Verlander, sur le Nord par la propriété de Joubert, sur l'Est par la Propriété de Sylvanister Lawland, héritière de Mme Hill, et sur l'Ouest par les terres de Griffin Nash.

(2). Une certaine plantation située dans la paroisse St Landry environ à six milles nord-ouest des Opelousas, dans le quartier commé Plaisance bornée sur un côté par les terres de Louis Voutille et sur un autre par les terres d'Achille Dupré, sur un autre par le Bayou Carron, contenant environ huit cent soixante-dix (870) arpents superficiels plus ou moins, étant composée d'une étendue de terre de treize arpents de face sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, et d'une autre étendue de trois cent cinquante arpents superficiels.

(3). Trois lots ou morceaux de terre situés en la paroisse de St Landry, en cet Etat, désignés par les Nos Deux, Trois et Six sur un plan annexé à un writ de saisie et vente adressé au Shérif de la paroisse St Landry, dans le procès de Antonio Lambert et al vs Celeste Reyvender et al, étant No 10125 du Dossier de la Cour Civile de District de la paroisse St Landry, lesquels lots comprenant en les limites d'une étendue de terre, bois et prairies décrits comme étant situés au Nord de la Plantation vendue à Edward Johnson, borné sur le Sud par la dite plantation vendue à Edward Johnson, Nord par le bayou Louis, Est par la terre de Joseph Larombe et Ouest par les terres du Dr James Hill, lesquels lots mesurent comme suit, à savoir: Nos deux et trois mesurent chacun quarante-neuf et 7.100 d'acres et sont décrits par actes du shérif de ladite paroisse, et bornés sur un côté par Powers et sur l'autre côté par les lots dits "Flat" ou Trois et cinq, lot No 6 contenant trente et un et 50-100 d'acres et est borné par Powers sur un côté par Bayou Grand Louis ou Carron, et lots trois et cinq sur ledit plan.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail ou contrat de récolte fait avec les locataires actuels pour la récolte de l'année courante. Ladite plantation contient une résidence ayant dix chambres environ, 20 cabanes, un "gin house" à 60 scies et machines, 2 wagons, environ 28 têtes de bestiaux, 6 mulets, 6 chevaux créoles, appareils pour agriculture etc., et le tout sera vendu en gros avec et incluant le tout en ladite plantation.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en paiements égaux en un, deux et trois ans, avec six pour cent d'intérêt payable annuellement de la date de l'acte jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toute les clauses usuelles de sécurité, incluant le transfert des polices d'assurances, et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication et d'assumer toutes les taxes pour l'année 1910 au-dessus et en plus de leurs enchères et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs.

Les actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

MM. Hon. Fenner & Spencer & Cocke, avocats pour le défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 27

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Mme Elizabeth McGimsey.

No 90,812, Cour Civile de District, Division B.

Propriété se Louant Bien,

No 906 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 7 avril 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et ce qui s'y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, désigné comme terrain No deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 juin 1855, et mesurant vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes sur Royale sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de vingt sept pieds sept pouces sur une allée à l'usage en commun des terrains un, deux et trois sur ledit plan, et est désigné par le No municipal 906 rue Royale.

Les améliorations comprennent une maison de résidence solide en briques à trois étages ayant 20 chambres et ladite propriété an loyer huit portes au No municipal 906 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en paiement garanti par des billets du ou des acquéreurs, payables à un et deux ans de leurs dates, et portant intérêt au taux de huit (8 0|0) pour cent par an de leurs dates jusqu'au paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, le ... l'acquéreur assumant toutes les taxes des années 1909 et 1910, le coût des certificats, et un dépôt de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cazeo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

9 avril—9 10 17 24—mai 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Christopher Darsam vs E. F. Ulmer.

No 92117—Cour Civile de District, Division B.

Vente de Receveur à l'encan, LUNDI, 18 AVRIL 1910, à 11 heures a. m. des effets de la Compagnie de Charbon Ulmer, sur les lieux No 601 rue S. Galvez, coin Perdido.

Les effets se composent de charbon, cheveaux, mulets, harnais, charrettes, wagons, outils, balances, meubles et installations de bureaux, etc., le tout selon un inventaire enregistré, excepté quant au charbon et au coke qui seront vendus d'après la quantité en chantier le jour de la vente.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur, bureau, 322 rue Baronne, LUNDI, 18 avril 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 601 coin Galvez et Perdido, il sera offert en vente à l'encan, en vertu d'un jugement lu et rendu en pleine Cour, mercredi, 30 mars 1910, et lu et signé en pleine Cour, le 5 avril 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les immeubles ci-dessus mentionnés, le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 322 rue Baronne.

Pierson, Walton & Pierson, Charles Schneidau, James E. Zunts, avocats.

7 av—7 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour l'usine de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Marr, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien, le tout complètement décrite dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer B. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK & STERN, Encanteurs

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.

20 mars—20 27—av 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, aussi d'un ordre daté du 28 mars 1910 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'Avenue Tulane; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages en bois, ayant grande galerie sur le devant et sur le côté, vestibule pour l'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, (connu comme le vieux No 32 rue S. Claiborne) dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Common, Gasquet et Robertson, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 18 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant ... pieds de face à la rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages, ayant de la rue, et contenant galerie sur le devant et sur le côté, vestibule d'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 248 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et de payer au-dessus et en plus de son enchère ou du prix d'achat les frais de tous certificats, incidents et nécessaires pour la livraison des titres et des frais de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent [10 0|0] du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

M. D. Dim'try, avocat.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Felts, veuve de Otto F. Theisman —No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur. Conformément à deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District en date du 1er mars 1910 donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la Succession de Mme Juliana Felts Veuve de Otto F. Theisman, No 88,051 Cour Civile de District et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à dans certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, lesquels lots sont désignés par les lettres C et D sur un devis du certificat d'arpentage de Arthur de Armas, député-voyer de ville, daté du 4 novembre 1887 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette ville, le 11 novembre 1887, lesquels dits lots sont contigus, le lot C ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Magazine sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur, et le lot D ayant vingt-six pieds deux pouces, quatre lignes de face à la rue Magazine sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 3027 et 3029, rue Magazin, le premier étant vacant et le dernier étant sous bail à $40 par mois jusqu'au 30 septembre 1911.

2. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 8 mai 1853 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 1161 rue Erato et 1211, 1233 et 1230 rue Sud Liberté et les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $40 par mois.

3. Sept huitièmes de part et intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazin, Thalia, Constance et Melpomène, désigné comme lot No un de l'ilet No 52, sur un plan par F. Z. mole, voyer, daté du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot formant l'encoignure des rues Magazin et Thalia et mesurant vingt un pieds de face à la rue Magazin sur une profondeur et façade à la rue Thalia de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour l'usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur lesdits lots et portant les numéros municipaux 1401 rue Magazin et 1042 rue Thalia et sont louées jusqu'au 1er janvier 1910 à $... par mois, les ... et ayant les droits de ... et pour un an à $45 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant. ... être vendue sujette aux baux existants présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0|0 au moment de ... avec l'encanteur ... ayant l'option est déclaré au moment de l'adjudication de payer en ... plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par les billets ... par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0|0 par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur payer ... en cas de procès sur lesdits billets en n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat 5 0|0 pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur desdits billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir la pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt sera assuré que les honoraires d'avocat frais primes d'assurance, etc. devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé par devant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur

MM. Carroll, Hende son & Carroll, avocats.

26 mars—26 27—avril 3 10 17 21

National Realty Co.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

In re Minours Bermudez.

Cour Civile de District, No 92,929, Division "A."

Une Bonne Occasion pour Placement!

LA BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES

Nos 508-510 RUE SUD PETERS

(TOUT PRES DE POYDRAS)

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 5 MAI, A MIDI.

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé du 30 mars 1910, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 10 borné par les rues Nouvelle Levée, (maintenant Sud Peters), Bienville, Poydras et ... et ladite portion de terre étant la portion de la lettre H, et mesurant 22 pieds, 11 pouces de face à la rue Nouvelle Levée (maintenant rue Sud Peters) sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70 pieds en profondeur, étant la même propriété que Edward Bermudez a acquis par achat de la Southern Bank, d'après un acte de vente passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 15me jour de mai 1878, enregistré au livre des Transferts 110, folio 512.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alexis Brian, notaire, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date de la signature de la vente. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur, National Realty Co.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats.

3 av—3 10 17 24—mai 5

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES dans le TROISIEME DISTRICT

UNE CHANCE POUR PLACEMENT.

JOLIE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 3016 RUE BOURGOGNE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2925 et 2927 RUE N. REMPARTS.

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos 3143 et 3145 RUE BOURGOGNE.

PARTAGE DE ERNEST SMITH et al vs THEODORE SMITH, ADMINISTRATEUR, et al.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division A—No 90,836.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 26 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu le 15 mars 1910 et signé le 21 mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Montegut, Dauphine et Clouet et mesurant d'après le plan de John F. Braun, voyer, daté du 3 novembre 1881 et annexé à un acte de vente, entre la veuve August Ohse, Sr, et autres à Charles Ohse, passé devant Frederick Zengel, notaire de cette paroisse le 17 novembre 1881, 18 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux étages en bois, connue comme No 3016 rue Bourgogne, contenant salon, dîner, salle à manger, cuisine, chambre de bain, hangar, 3 chambres à coucher, rue pavée en asphalte.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Montegut, St-Claude et Press. Ledit lot est désigné par la lettre B sur un devis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté du 4 avril 1888, et annexé à un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 11 avril 1888, et d'après lequel devis ledit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois double connu comme Nos 2925 et 2927 rue Rempart contenant 3 chambres, salle à manger, cuisine et hangar de chaque côté.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Quatre de l'ilet No Cinq, borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Louisa, Remparts (autrefois Amour) et Clouet, et ayant en mesure américaine trente pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par C. Giroux le 10 novembre 1849, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, sous le No 7, livre de plan No 6.

Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district et ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, et directement dans le fond de cela, mesurant trente pieds huit pouces sur la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite sur une profondeur de trente neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme No 3143 et 3145 rue Bourgogne, contenant 3 chambres, salle à manger, cuisine, cabinet pour linge et chambre à bain de chaque côté.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910 et de déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen et Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

22 mars—22 27—avril 3 10 17 24 26

Carrère & Keeney.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE,

Vente de Succession.

BATISSES.

Nos 5200-5204 rue Laurel, coin Dufossat. 45x110.

JEUDI, le 14 avril 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Philip Daley.—No 92 313 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrere, Encanteur, Bureau No 906 rue Perdido—JEUDI, le 14 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 11 mars 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Dufossat, Laurel, Annunciation et Bellecastle, formant l'encoignure des rues Laurel et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110] de profondeur.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, chacun contenant 3 chambres, cour, hangar, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 5200-5204 rue Laurel, encoignure de la rue Dufossat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ne devant assumer les taxes de 1910 et prendre possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 pour cent comptant en dépôt au moment de l'adjudication pour ... la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 906 rue Perdido.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 11 12 13 14

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Terrains pour Bâtir, qui s'améliorent, sur l'avenue Franklin,

Qui à Ligne de Chars Electriques.

No 88,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 5 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1910 et signé le 31 mars 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire de Charles Joseph Bazanac vs Lionel Bazanac et als, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22, dans l'ilet No 202 du Faubourg Franklin (maintenant ilet 1336), borné par les rues Franklin, Magistrat (maintenant Nord Dorgenois), Hunters et Law. Lesdits lots mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

Cette propriété est en ligne du plus grand développement dans le Troisième District, et engage la plus grande occasion pour des profits.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY SEMAR, VEUVE DE GUIDO KORNDORFFER.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier, C. A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 Rue Carondelet.

MARDI, 3 MAI 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, lesquelles bâtisses portant le No municipal 1317 rue du Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Prytanée, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 1er décembre 1884, dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 16 décembre 1884 et mesurant d'après cela, mesure américaine, quinze pieds de face à la rue Camp avec l'usage commun d'une allée faisant face à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante pieds, un pouce quatre lignes et désigné par la lettre C sur ledit devis. Ledit lot A devant être pris ou mesuré à une distance de cent douze pieds du coin des rues Melpomène et Camp et a une profondeur de cent vingt-trois pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Melpomène, cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur sur ladite allée commune C, de là ledit lot A s'élargit un pied et une ligne, s'étendant vers la rue Thalie, et de là ledit lot A a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot B de soixante-deux pieds, quatre pouces et seize pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond. Ledit lot de terre A formant partie du lot de terre No 3, sur un plan de E. A. Tourné, architecte, daté du 16 juin 1855, et déposé pour références en l'étude de Jos Lisbony, ancien notaire en cette ville.

2. La demi-part ou moitié contigue au lot No 3, sur le plan ci après mentionné d'un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Prytanée, Melpomène et Thalie, ledit lot étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 16 juin 1855, et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou moitié dudit lot mesurant, mesure américaine, seize pieds dix pouces et deux et cinq-huitièmes lignes de face à la rue Camp, dix-sept pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent vingt-trois pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur ledit plan, et borné sur l'autre ligne de côté par la partie restant du lot No 2. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1319 rue Camp.

3. Un certain lot de terre, etc., portant le No 1315 rue Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Thalie et Prytanée, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, daté décembre 1884, et mesurant d'après cela, en mesure américaine, treize pieds six pouces de face à la rue Camp (avec l'usage de l'allée commune), façade à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante-cinq pieds en largeur, et s'étendant cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes, et désigné par la lettre C sur ledit devis, et ledit lot B doit être pris et mesuré à une distance de cent neuf pieds, huit pouces et six lignes de l'encoignure des rues Thalie et Camp et à une profondeur de cent douze pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Thalie, cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur ladite allée en commun C, delà le dit lot B s'élargit deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp et s'étendant vers la rue Melpomène et delà ledit lot B a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot A de soixante deux pieds quatre pouces et seize pieds dix pouces et deux lignes en la gueur sur la ligne du fond lesquelles sont parallèles à la rue Prytanée. Ledit lot de terre B formant partie du lot de terre numéroté trois sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855 et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, No 8222 rue Elm, situé dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 109 (autrefois l'ilet C), borné par les rues Burthe, Dante (autrefois Madison), Dublin et Elm (autrefois Troisième), ledit lot est désigné par le No 6 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième (maintenant Elm) sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Comme il est démontré sur une copie du devis annexé à un acte de vente passé pardevant John U. Davey Jr, notaire en cette ville, le 20 juillet 1907, et d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, le 26 août 1907, ledit lot No 6 commence à une distance de cent quarante huit pieds six pouces de face de l'encoignure des rues Elm et Dante, et mesure trente pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un an en un et deux ans, aussi à l'option de l'acquéreur démontrée par billet ou billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les acquéreurs devant tenir la propriété assurée et de transférer la police ou les polices aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, en les actes de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs,

2 avril—2 3 10 17 24—mai 1 3

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 817 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576, Nouvelle-Orléans, Lne.

En Gros CHARBON En Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983

513-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.

Rue Adams. Téléphone Up. 1690.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION,

ALGER.

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

v—10m—mere ven dim

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE A LA FOLLE ENCHERE DE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne des Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

"Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delman, épouse de G. H. Teague et al vs Mary Logan et als, Docket No 90,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 336 rue Carondelet, MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, lu et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, et d'un ordre daté le 28 mars 1910, je vendrai, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat, et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet B sur un plan dressé par F. J. Rothere, député-voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet), et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Karr de Edward-Hughes, le 2 décembre 1836, par acte pardevant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts O. T. 1. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt; l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909; l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

Richardson & Soulé, avocats.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières.

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

N.-B. Maison 113. Nouvelle Orléans, Lne.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.